

ARRONDISSEMENT DE PONTOISE

VILLE D'OSNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du jeudi 24 septembre 2026.

Le vingt-quatre septembre deux mille vingt-six à vingt heures, le Conseil Municipal d'Osny, convoqué légalement le dix-huit septembre deux mille vingt-six s'est réuni en séance.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Laurent ACHITE-HENNI, Maire.

M. Jean Marc LECLERC, Mme Sophie DEMANGE, Mme Chloé GRIARD, M. Éric VINCENT, Mme Isabel RIBEIRO PAIS, M. Jean-Louis BOVIER, Adjoints au Maire.

M. Gérard VILLETTE, Mme Martine CAUSSIN, M. Jean-Marc SEGURA, Mme Christiane COUREL, Mme Marie-Claire LAUNAY, M. Fares CHABINI, M. Jean-François MAILLARD, Mme Carole MONTASSIER, M. Christophe POITOU, Mme Clémence CHAUVET, Mme Matilde FAUSTINO-CARVALHO, Mme Danièle DUBREIL, Mme Virginie TINLAND, M. Jean-Yves CAILLAUD, M. Jean-Michel COURVALET, Mme Jennifer BALLAND, Mme Tatiana PRIEZ, M. Mickael MARC, Conseillers Municipaux.

ONT DONNÉS POUVOIRS :

M. Christophe CARRERA	à	Mme Chloé GRIARD
Mme Isabelle LIBERT	à	M. Eric VINCENT
M. Laurent CHARTIER	à	M. Laurent ACHITE-HENNI
M. Florian MARGUERIE	à	M. Jean-Marc SEGURA
M. Christian SORIN	à	M. Jean Marc LECLERC
Mme Sandrine CHEVALLIER	à	M. Louis BOVIER
Mme Marie MUNCHOW	à	Mme Sophie DEMANGE
Mme Valérie NEVEU	à	Mme Carole MONTASSIER

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mme Isabel RIBEIRO PAIS

Les membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 33.

230.09.2026 CULTURE

CONVENTION ENTRE LA VILLE D'OSNY, L'ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE ET LA RESTAURATION DU CHÂTEAU DE GROUCHY ET LA VILLE DE PONTOISE - PRÊT D'ŒUVRES DU MUSÉE THORNLEY AU MUSÉE D'ART ET D'HISTOIRE PISSARRO-PONTOISE

Résumé :

La Ville de Pontoise et son Musée d'art et d'histoire Pissarro-Pontoise organise une exposition temporaire intitulée « *William Thornley : de la lumière à l'ombre de l'oubli* ». Pour compléter cette exposition, le Musée de Pontoise souhaite emprunter des œuvres du Musée William Thornley jusqu'au 26 février 2027. La collection du Musée appartenant à l'Association pour la sauvegarde et la restauration du Château de Grouchy, régie par une convention de dépôt entre l'association et la Ville d'Osny, prise par délibération n°049.02.2026 en date du 5 février 2026, il est nécessaire d'établir une convention de prêt d'œuvres entre la Ville d'Osny, l'association pour la sauvegarde et la restauration

Enjeux et objectifs :

La Ville de Pontoise souhaite organiser une exposition temporaire sur l'artiste William Thornley. Cette exposition participera au rayonnement du Musée William Thornley et participera à la promotion de l'artiste. Pour ce faire, le Musée d'art et d'histoire Pissarro-Pontoise souhaite emprunter des œuvres du Musée William Thornley.

Présentation du projet :

Conformément aux modalités prévues par la convention signée entre la ville et l'association, il est habituel que les Musées se prêtent des œuvres et ces prêts doivent être formalisés par une convention entre les Villes d'Osny, de Pontoise et l'association.

Cette exposition vise à promouvoir l'œuvre de William Thornley, à valoriser la collection publique du Musée William Thornley, qui constitue la seule collection publique consacrée à l'artiste en France, et à contribuer ainsi au rayonnement de ce patrimoine culturel. Ce prêt durera jusqu'au 26 février 2027. Le transport des œuvres sera assuré par l'emprunteur.

Impact financier :

Ce prêt est accordé à titre gracieux. Cela n'a aucun impact financier pour la Ville d'Osny.

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n° 049.02.2026 en date du 5 février 2026, relative à la convention entre la Ville et l'association pour la sauvegarde et la restauration du Château de Grouchy, définissant les termes du dépôt des œuvres du Musée Thornley et les responsabilités de chacune des parties,

VU la proposition de convention avec la Ville de Pontoise, relative à l'exposition sur William Thornley intitulée « De la lumière à l'ombre de l'oubli » organisée au musée d'art et d'histoire Pissarro-Pontoise ci- annexée,

VU l'avis **favorable à l'unanimité** de la commission plénière du 14 septembre 2026,

CONSIDÉRANT l'intérêt de faire rayonner l'œuvre de William Thornley et de faire connaître le Musée éponyme d'Osny,

CONSIDÉRANT qu'il demeure nécessaire de formaliser juridiquement ce prêt par la signature d'une convention, afin de régir les droits et obligations de la Ville d'Osny, de l'Association pour la sauvegarde et la restauration du Château de Grouchy et de la Ville de Pontoise.

LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré,

DÉCIDE : À L'UNANIMITÉ

Article 1 :

D'approuver les termes de la convention de prêt d'œuvres entre la Ville d'Osny, l'Association pour la sauvegarde et la restauration du Château de Grouchy et la Ville de Pontoise.

Article 2 :

D'autoriser le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tous documents afférents.

Article 3 :

Précise que ladite convention prend effet à compter du 1^{er} septembre 2026 jusqu'au 26 février 2027.

Article 4 :

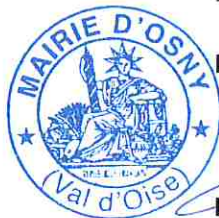
Le prêt est consenti à titre gratuit et aucune dépense n'est nécessaire dans ce cadre.

Article 5 :

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait et délibéré à OSNY, le 24 septembre 2026

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,



Le Maire,

Laurent ACHITE-HENNI



CONVENTION DE PRÊT D'ŒUVRE

Entre les soussignés :

La Ville d'Osny, représentée par son maire en exercice, Monsieur Laurent Achite-Henni, en l'Hôtel de ville, 14 rue William Thornley, 95520 OSNY, agissant au nom de la commune et en tant que dépositaire,

L'Association pour la Sauvegarde et la Restauration du Château de Grouchy, représentée par son président en exercice, Alain Ginguéné, en l'Hôtel de ville, 14 rue William Thornley, 95520 OSNY, agissant en tant que propriétaire de la collection,

Ci-dessous nommés « les prêteurs »,

D'une part,

Et

La Ville de Pontoise représentée par son Adjointe au Maire en charge de la Culture et de l'Événementiel, Madame Annick FERRE, en l'Hôtel de Ville, 2 rue Victor Hugo, 95300 PONTOISE, agissant au nom de la commune et pour le compte des musées de la Ville de Pontoise, en vertu de l'arrêté du Maire n° 54/2026 en date du 2 avril 2026,

Ci-dessous nommée « l'emprunteur »,

D'autre part.

IL EST PRÉALABLEMENT EXPOSÉ CE QUI SUIT :

La présente convention a pour objet de déterminer les conditions du prêt de 43 œuvres et objets, auxquels il faut ajouter 4 fichiers photographiques, appartenant à l'Association pour la Sauvegarde et la Restauration du château de Grouchy, propriétaire de la collection et déposant de celle-ci, à l'occasion de l'exposition *William Thornley : de la lumière des impressionnistes à l'ombre de l'oubli*. La collection est actuellement déposée à l'Hôtel de Ville d'Osny, dépositaire. Ces œuvres viendront enrichir de manière décisive cette exposition temporaire monographique organisée au musée d'art et d'histoire Pissarro-Pontoise du 17 octobre 2026 au 17 janvier 2027.

L'œuvre intitulée *Portrait de William Thornley*, peint par Sabatini (huile sur toile, inv. P 1952.2.1), appartenant aux collections de la ville de Pontoise, est actuellement en dépôt au Musée William Thornley d'Osny. Cette peinture sera présentée dans l'exposition dont il est question dans la présente convention. Le dépôt est ainsi suspendu pour la durée de l'exposition. Cette œuvre sera de nouveau déposée au Musée William Thornley d'Osny à la fermeture de l'exposition.



CECI EXPOSÉ, IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : Objet de la convention

Les prêteurs déclarent, par la présente, remettre à l'emprunteur qui accepte pour être reçu en prêt les œuvres listées dans l'annexe 1 jointe à la présente convention.

Les prêteurs déclarent également, par la présente, mettre à disposition de l'emprunteur les collections dont ils sont dépositaires et pour lesquelles l'accord a été donné par les propriétaires, listées dans l'annexe 2 jointe à la présente convention.

Le prêt est consenti au musée d'art et d'histoire Pissarro-Pontoise, sis au 17 rue du Château 95300 Pontoise.

ARTICLE 2 : Durée du prêt et conditions de retrait

Les prêteurs s'engagent à effectuer ce prêt à titre gratuit pour une durée de six mois à compter de la réception des œuvres, soit du 1^{er} septembre 2026 au 26 février 2027.

À l'issue cette période, le prêt peut être prolongé par accord écrit entre les parties, étant précisé que l'une ou l'autre des parties peut y mettre un terme après en avoir averti l'autre, sur simple demande par courrier postal ou par courrier électronique en respectant un délai de trois mois.

Le retrait peut toutefois être prononcé par les prêteurs pour mise en danger des œuvres, insuffisance de soins, insécurité, ou transfert sans autorisation hors du lieu du prêt. Dans ce cas, l'emprunteur ne pourra en aucun cas demander une indemnité aux prêteurs et devra réaliser à ses frais le rendu des œuvres dans un délai de deux semaines.

ARTICLE 3 : Conditions de conservation de l'œuvre prêtée

3.1 Exposition

L'emprunteur s'engage à ce que les œuvres en prêt soient conservées et/ou exposées à l'exclusion de toute autre localisation au musée d'art et d'histoire Pissarro-Pontoise, sous la responsabilité du personnel scientifique de conservation. Toute modification du lieu de prêt ou du lieu d'accrochage



en cours d'exécution de la convention devra être soumise à l'accord préalable et écrit des prêteurs.

L'emprunteur s'engage à mentionner obligatoirement l'origine du prêt sous la forme générique de mention de collection : Osny, Musée William Thornley ; dépôt de l'Association pour la Sauvegarde et la Restauration du Château de Grouchy

3.2 Sécurité

L'exposition au public des œuvres et leur conservation devront présenter toutes les garanties notamment en matière de sûreté, d'assurance et de conservation préventive suivant les normes des musées de France et l'usage des musées de Pontoise pour leurs propres collections.

L'emprunteur s'engage à confier l'installation des œuvres à un personnel qualifié. L'emprunteur s'engage à présenter régulièrement les œuvres au public, dans un lieu offrant toutes les garanties de sécurité contre dégradation, vol, incendie et placé sous gardiennage ou vidéosurveillance.

Les espaces d'exposition et les réserves doivent respecter les normes de conservations suivantes :

1/ Dans les réserves, la température doit être comprise entre 17°C et 22°C.

L'hygrométrie doit être maintenue autour de 50% d'HR (+ ou - 5 %)

2/ Dans les salles recevant du public, la température doit être compris entre 20°C l'hiver et 25° C l'été.

L'hygrométrie doit être maintenue dans tous les espaces autour de 50% d'HR (+ ou - 5 %).

L'éclairage doit être inférieur ou égale à 50 lux pour les œuvres sur papier, les photographies et les textiles.

Aucune intervention sur les œuvres (restauration, nettoyage ou modification de l'encadrement) ne peut être faire sans l'accord des prêteurs.

Il est formellement interdit de fumer, boire ou manger à proximité immédiate des œuvres pendant toute la durée où le présent prêt est consenti, y compris pendant le transport, montage et démontage de l'œuvre.

Le contrôle des conditions d'exposition et la surveillance de l'œuvre exposée sera exercé par le personnel habilité des musées.

Le musée d'art et d'histoire Pissarro-Pontoise s'engage à avertir les prêteurs de toutes modifications intervenues dans les conditions de sécurité.

L'emprunteur s'engage à avertir les prêteurs de toute modification intervenue dans l'état de l'œuvre, toutes décisions d'intervention ou de restauration devant être soumise au préalable à l'accord des prêteurs.



3.3 Transport, convoiement, constats d'état

Dans le cas où les prêteurs exigent que les œuvres mises à disposition fassent l'objet d'un convoiement par une personne qu'il désigne, l'emprunteur s'engage à prendre directement en charge les frais de voyer aller et retour, l'hôtel et les indemnités de séjour.

Si la durée des opérations de déballage, d'installation, de remballage et de constat des œuvres le nécessite, le séjour du convoyeur sera prolongé à la charge de l'emprunteur.

Le convoyeur désigné par les prêteurs vérifie l'état de l'œuvre et supervise la manipulation et l'installation. Le personnel chargé de l'installation doit se conformer à ses instructions.

Un constat d'état est établi conjointement par les prêteurs et par l'emprunteur avant le transport vers le lieu de prêt des œuvres. Ce constat comporte des indications techniques sur l'état de conservation auxquelles l'emprunteur est tenu de se soumettre. Ce constat est conservé par les prêteurs qui s'engagent à en envoyer la copie à l'emprunteur et en remettent un exemplaire au transporteur. Ce sera actualisé par l'emprunteur suivant les procédures en usage. En cas de détérioration constatée, un devis sera établi par une personne habilitée par les prêteurs et adressé à l'emprunteur qui aura à sa charge l'intégralité des frais de restauration.

A l'issue du prêt, un constat est établi conjointement par les prêteurs et par l'emprunteur avant le transport de retour de l'œuvre. Ce constat est conservé par l'emprunteur qui s'engage à en envoyer la copie au prêteur et en remet un exemplaire au transporteur.

Tant pour les besoins de l'enlèvement de l'œuvre dans les locaux des prêteurs que pour leur retour chez les prêteurs à l'issue du prêt, il est convenu que les frais d'emballage, de transport et d'assurance pendant le transport sont à la charge de l'emprunteur, étant précisé que ce dernier soumet pour accord ses modalités aux prêteurs.

3.4 Publications et reproductions de l'œuvre

L'emprunteur est autorisé à gérer les autorisations de reproduction suivant les règles régissant ses propres collections à la condition que ces autorisations ne donnent pas lieu à rémunération autre que pour les frais techniques. Par ailleurs, il devra toujours exiger que la mention de collection figure en regard.

L'emprunteur s'engage à informer les prêteurs en cas de publication de reproduction et à lui remettre un exemplaire du document.



Les prêteurs autorisent toute reproduction photographique des œuvres évoquées dans l'article 1 par les visiteurs du musée d'art et d'histoire Pissarro-Pontoise.

L'œuvre intitulée *Pontoise. L'église Notre-Dame vue depuis le chemin des Clos (Quartier Saint-Martin)* (huile sur toile, inv. H/2020.1), actuellement conservée au Musée William Thornley d'Osny, constitue l'affiche de l'exposition temporaire.

ARTICLE 4 : Frais occasionnés par le prêt

Assurance - Sinistres

L'estimation de la valeur totale de l'ensemble des œuvres demandées en prêt est de : 58832 €, soit cinquante-huit mille huit cent trente-deux euros.

La valeur d'assurance de chaque œuvre est détaillée dans la liste des œuvres annexée à la présente convention.

L'emprunteur s'engage à souscrire une assurance pour les œuvres précitées.

L'assurance devra couvrir les risques de vol, de perte ou de détérioration de l'œuvre pendant le transport et pendant la durée du prêt.

En cas de sinistre de quelque nature que ce soit (perte, vol, détérioration...) l'emprunteur s'engage à avertir le prêteur immédiatement par courrier ou email. Il devra également confirmer par courrier recommandé avec accusé de réception la déclaration de sinistre en faisant état des circonstances.



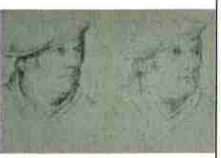
ARTICLE 5 : Résiliation - Litiges entre les parties

En cas de non-respect par l'emprunteur des conditions de la présente convention, il est convenu que les prêteurs pourront résilier de plein droit la convention sans formalité, sous réserve de l'envoi d'une mise en demeure adressée en recommandé avec accusé de réception restée infructueuse dans un délai de quinze jours.

Les contestations relatives à l'exécution de la présente convention seront, avant toute demande en justice, soumises à un examen à l'amiable. A défaut tout litige sera soumis au Tribunal administratif compétent.

Le Laurent ACHITE-HENNI Maire d'Osny Alain GINGUENE Président de l'Association pour la Sauvegarde et la Restauration du Château de Grouchy	Le pour la Ville de PONTOISE Annick FERRE Adjointe au Maire de Pontoise
--	--

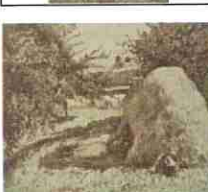
Fait à en deux exemplaires originaux,

095-219504768-20260924-230092026-DE	Visuel	Artiste	Titre	Dimensions	Typologie	Numéro d'inventaire	Propriété	Commentaire	Valeur d'assurance
Accusé certifié exécutoire									
Réception par le préfet : 30/09/2026									
	William Thornley	Autoportrait jeune	31,5 x 24	Dessin	D/2024.2	Osny Musée Wiliam Thornley			300 €
	Anonyme	Portrait aquarellé de Thornley fait par un admirateur	40 x 29,4	Aquarelle	0/2025.19	Osny Musée Wiliam Thornley			300 €
		William Thornley, vers 1930	40 x 28	Photographie	0/2025.0 0/2025.8	Osny Musée Wiliam Thornley	Demande accord pour reproduction		
		Photographie de William Thornley avec Félix Robin, et peut-être son épouse, vers 1930	28,2 x 40	Photographie	0/2025.7 0/2025.1	Osny Musée Wiliam Thornley	Demande accord pour reproduction		
		L'artiste et son chevalet	40 x 22,9	Photographie	0/2025.8 0/2025.7	Osny Musée Wiliam Thornley	Demande accord pour reproduction		
	William Thornley	Carnet de dessins C Femme de dos, homme de profil, chien	17 x 27	Dessin relié au carnet C	D/1995.C20	Osny Musée Wiliam Thornley			500 €
	William Thornley	Carnet de dessins B Etude de moutons	17 x 27	Dessin non relié au carnet B	D/1995.B26	Osny Musée Wiliam Thornley			500 €
	William Thornley	Tête d'homme, de profil, regard levé vers le haut Étude pour le 1er album de lithos "d'après les Maîtres" ?	23 x 31	Dessin	D/2020.24	Osny Musée Wiliam Thornley			500 €
		Pochette cours de dessin d'après les maitres 1882	50.3 x 33	Lithographie	E/2022.21	Osny Musée Wiliam Thornley			100 €
	William Thornley	Hans Holbein (Ecole flamande) n° 4	32 x 49 48 x 64,8 (avec cadre)	Lithographie	E/2022.7	Osny Musée Wiliam Thornley			300 €

095-219504768-20260924-230092026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/09/2026

	William Thornley	Homère (d'après l'Antique) n° 16	33 x 49 48 x 64,8 (avec cadre)	Lithographie	E/2022.8	Osny Musée Wiliam Thornley		300 €
	William Thornley	Jeune femme et sa fille devant une cheminée aux 2 crayons d'après Boucher	22.4 x 17.5 46 x 33 (avec cadre)	Lithographie	E/2018.39	Osny Musée Wiliam Thornley		300 €
	William Thornley	Mademoiselle Van Loo Imitation de pastel d'après Boucher	29.5 x 22.5 (46,2 x 33,1) avec cadre	Lithographie	E/2018.25	Osny Musée Wiliam Thornley		300 €
	William Thornley	Danseuse à l'éventail (d'après Degas)	26,5 x 17 54,8 x 38,5 (avec cadre)	Lithographie	E/1995.6	Osny Musée Wiliam Thornley		600 €
	William Thornley	La mi-carême à Paris d'après Camille Pissarro	26.5 x 22 42 x 60,2 (avec cadre)	Lithographie	E/2019.10	Osny Musée Wiliam Thornley		500 €
	William Thornley	Le jardinier d'après Camille Pissarro	26.5 x 22 60 x 42 (avec cadre)	Lithographie	E/2019.6	Osny Musée Wiliam Thornley		500 €
	William Thornley	L'abri de la meule de foin d'après Camille Pissarro	24 x 30 42 x 60 (avec cadre)	Lithographie	E/2019.5	Osny Musée Wiliam Thornley		500 €
	William Thornley	Effet de neige d'après Camille Pissarro	21.5 x 27 36,5 x 41,5 (avec cadre)	Lithographie	E/2017.15	Osny Musée Wiliam Thornley		500 €
	William Thornley	Scène marine (Antibes) d'après Monet	32 x 24 38,2 x 47,3 (avec cadre)	Chromolithographie	E/1995.1	Osny Musée Wiliam Thornley		800 €
	William Thornley	Paris, rue animée	29 x 23 54 x 40,5 (avec cadre)	Dessin	D/1995.3	Osny Musée Wiliam Thornley		300 €

095-219504768-20260924-230092026-DE								
Accusé certifié exécutoire								
Réception par le préfet : 30/09/2026								
	William Thornley	La Seine à Paris (Voir Pont Marie)	23 x 39 40,5 x 48 (avec cadre)	Dessin	D/1995.6 bis	Osny Musée William Thornley		300 €
	William Thornley	Paris, Vue du Pont Neuf L'île de la cité, Le Pont Neuf à Paris	34 x 49 37,5 x 52,5 (avec cadre)	Aquarelle	A/1994.10	Osny Musée William Thornley		600 €
	William Thornley	La Seine à l'ancien Trocadéro	41 x 62 45,5 x 66,7 (avec cadre)	Aquarelle	A/2020.1	Osny Musée William Thornley		365,55 €
	William Thornley	Vue d'Antibes à l'automne	37 x 26 43 x 53 (avec cadre)	Aquarelle	A/2020.9	Osny Musée William Thornley		600,00 €
	William Thornley	Paysage de Méditerranée	46 x 61 63,5 x 77 (avec cadre)	Huile sur toile	H/1994.3	Osny Musée William Thornley		4 500 €
	William Thornley	Le moulin	37 x 35 52 x 53 (avec cadre)	Aquarelle	A/2016.2	Osny Musée William Thornley		250 €
	William Thornley	Neige à Osny	46 x 61 62 x 76,5 (avec cadre)	Huile sur toile	H/1995.1	Osny Musée William Thornley		3 500 €
		Photo du peintre dans son atelier, vers 1930	40 x 26,7	Photographie	O/2025.9	Osny Musée William Thornley	Demande accord pour reproduction	
	William Thornley	Ferme à Osny - Temps orageux	60 x 80 72 x 93 (avec cadre)	Huile sur toile	H/2015.1	Osny Musée William Thornley		4 131 €
	William Thornley	Entrée du village d'Osny, rue Aristide Briand	53 x 64 70,5 x 81 (avec cadre)	Huile sur toile	H/1982.1	Osny Musée William Thornley		5 000 €

Réception par le préfet : 30/09/2026

TT valeur d'assurance	50 547 €
-----------------------	----------

095-219504768-20260924-230092026-DE	Visuel	Artiste	Titre	Dimensions	Typologie	Numéro d'inventaire	Propriété	Commentaire	Valeur d'assurance
Accusé certifié exécutoire									

Réception par le préfet : 30/09/2026

	Italo Sabatini	Portrait de William Thornley	97 x 77 cm	Huile sur toile	P 1958.2.1	Musée d'art et d'histoire Pissarro-Pontoise, en dépôt au musée William Thornley, Osny		3 000 €
TT valeur d'assurances dépôt MAHPP								3 000 €

	William Thornley	Vue d'Antibes l'été	30 x 44	Aquarelle	A/P12	Fonds Pautonnier, en dépôt au musée William Thornley, Osny		591 €
	William Thornley	Allée de pommiers en fleur	39,5 x 56	Aquarelle	A/P30	Osny Musée Wiliam Thornley		316 €
	William Thornley	Matinée dans l'Estérel	35,5 x 24	Aquarelle	A/P 10	Osny Musée Wiliam Thornley		480 €
	William Thornley	Brumes sur Rouen	46 x 61	Huile sur toile	H/P40	Osny Musée Wiliam Thornley		780 €
	William Thornley	Couple de Hollandais	25,6 x 35	Aquarelle	A/P19	Osny Musée Wiliam Thornley		150 €
	William Thornley	Vue de Hollande avec Moulins	25,5 x 35	Aquarelle	A/P20	Osny Musée Wiliam Thornley		362 €
	William Thornley	Église en Hollande	43 x 60	Aquarelle	A/P14	Osny Musée Wiliam Thornley		970 €

095-219504768-20260924-230092026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/09/2026

William
Thornley

Venise, vue
nocturne
(ou Pêcheurs
devant un
braséro)

64 x 80

Huile sur
toile

H/P 41

Osny
Musée Wiliam
Thornley

1 636 €

TT valeur
d'assurances
dépôt Fonds
Pautonnier
5 285 €